

## 1

Un demandeur reçoit deux notifications de l'OEB le 5 avril 2022. Les notifications sont toutes deux datées du 31 mars 2022. La première notification concerne la demande internationale PCT-S et la seconde la demande de brevet européen EP-S.

- A. Si un délai d'un mois est fixé pour répondre à la notification relative à la demande PCT-S, ce délai expirera le 10 mai 2022.
- B. Si un délai de deux mois est fixé pour répondre à la notification relative à la demande PCT-S, ce délai expirera le 7 juin 2022.
- C. La notification relative à la demande EP-S sera réputée signifiée le dimanche 10 avril 2022.
- D. Si un délai de quatre mois est fixé pour répondre à la notification relative à la demande EP-S, ce délai expirera le 11 août 2022.

## 2

Un demandeur domicilié à Saint-Marin a valablement déposé une demande de brevet européen la semaine dernière.

Il a désigné M. A comme mandataire agréé près l'OEB pour l'aider à poursuivre la procédure relative à la demande. M. A a commencé à traiter la demande mais, en raison de problèmes personnels, il a notifié à l'OEB qu'il se retirait de son mandat. M. A a informé l'OEB que M. B, un mandataire agréé d'un autre groupement, prendra le relais.

- A. Le demandeur doit être représenté par un mandataire agréé près l'OEB.
- B. Pour que M. A représente valablement le demandeur, un pouvoir signé a dû être déposé auprès de l'OEB.
- C. M. B n'a pas besoin de fournir un pouvoir signé.
- D. Le changement de mandataire agréé n'est pas enregistré tant qu'une taxe administrative pour l'enregistrement n'a pas été acquittée.

## 3

L'OEB remboursera :

- A. La taxe d'opposition dans son intégralité si l'opposition est retirée avant la communication de l'acte d'opposition au titulaire du brevet.
- B. La taxe d'examen à 75 % lorsque la demande de brevet européen est retirée deux semaines après la réception de la première invitation émise, conformément à l'article 94(3) CBE, par la division d'examen.
- C. La taxe de recours partiellement lorsque le recours est retiré avant le dépôt du mémoire exposant les motifs du recours et avant l'expiration du délai de dépôt de ce mémoire.
- D. la taxe d'examen dans son intégralité lorsque la demande de brevet est retirée avant que la division d'examen ne soit devenue compétente pour cette demande.

## 4

La décision de délivrance d'un brevet européen est datée du 2 juin 2022. Elle a été remise au service du courrier interne de l'OEB le 27 mai 2022. La mention de la délivrance du brevet est publiée le 29 juin 2022. Quel est le dernier jour où une demande divisionnaire peut être valablement déposée ?

- A. le 2 juin 2022
- B. le 28 juin 2022
- C. le 26 mai 2022

D. le 29 juin 2022

5

M. Mateo a valablement déposé une première demande de brevet italien le 18 septembre 2021. Il a l'intention de revendiquer la priorité de cette première demande de brevet dans une demande de brevet européen ultérieure. Laquelle de ces réponses est correcte ?

- A. Le dernier jour pour revendiquer valablement la priorité est le 18 septembre 2022.
- B. Si M. Mateo avait déposé une demande de modèle d'utilité italien plutôt qu'une demande de brevet italien, il n'aurait pas été possible de revendiquer la priorité de la demande de modèle d'utilité italien.
- C. M. Mateo peut revendiquer la priorité de la demande de brevet italien même si la demande de brevet italien est abandonnée avant le dépôt de la demande de brevet européen.
- D. La déclaration de priorité devait être effectuée le 18 novembre 2022 au plus tard.

6

Le Bulletin européen des brevets a mentionné la publication du rapport de recherche européenne relatif à la demande de brevet européen « Dispositif d'affichage » le 11 mai 2022. La demande de brevet européen comporte 20 revendications. L'avis accompagnant le rapport de recherche européenne mentionne plusieurs irrégularités dans la demande de brevet européen citée.

Parmi les actions ci-dessous, quelle est celle qui doit être effectuée dans le délai fixé dans la "Notification en vertu des règles 70(2) et 70bis(2) CBE et avis concernant la règle 39(1) CBE" pour éviter que la demande de brevet européen soit réputée retirée ?

- A. Paiement de cinq taxes de revendication.
- B. Paiement de la taxe d'examen.
- C. Paiement des taxes d'extension.
- D. Réponse sur le fond à l'avis émis au stade de la recherche européenne.

7

Vous avez déposé une demande de brevet européen auprès de l'Office européen des brevets le 21 avril 2022 et acquitté la taxe de recherche le 11 mai 2022. Laquelle ou lesquelles des affirmations suivantes est ou sont exacte(s) ?

I. Vous recevrez une notification en vertu de la règle 64 CBE si la division de la recherche constate que votre demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence d'unité d'invention.

II. Vous recevrez une invitation en vertu de la règle 62bis(1) CBE si la division de la recherche constate que votre demande de brevet européen comporte trop de revendications indépendantes.

- A. Seule l'affirmation I est exacte.
- B. Seule l'affirmation II est exacte.
- C. Les deux affirmations sont exactes.
- D. Les deux affirmations sont fausses.

8

Le 27 août 2021, le demandeur allemand Susanne a valablement déposé la demande de brevet allemand DE-S. Le 21 juin 2022, le demandeur allemand Walter a déposé la demande de brevet européen EP-W revendiquant la priorité de DE-S. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Walter indique dans une lettre adressée à l'OEB qu'il est

en droit de revendiquer la priorité de DE-S. Un contrat signé par Susanne et Walter le 15 juin 2022 est joint à la lettre. Selon ce contrat, le droit de priorité découlant de DE-S est transféré de Susanne à Walter.

- A. Conformément aux dispositions de la CBE, une déclaration de priorité doit être effectuée dans un délai de 14 mois à compter de la date de priorité la plus ancienne revendiquée.
- B. La priorité n'est pas valablement revendiquée car la preuve du transfert du droit de priorité découlant de DE-S a été produite après la date de dépôt de EP-W.
- C. L'une des exigences relatives à la validité du droit de priorité de DE-S est que le transfert du droit de priorité doit avoir eu lieu avant la date de dépôt de EP-W.
- D. L'une des exigences relatives à la validité du droit de priorité de DE-S est que le transfert du droit de priorité doit avoir eu lieu avant la date de dépôt de DE-S.

## 9

Dans une notification du 7 décembre 2021, la division d'examen a informé le demandeur du texte dans lequel elle envisage de délivrer le brevet européen et invite le demandeur à acquitter la taxe de délivrance et de publication et à produire une traduction des revendications dans les deux langues officielles de l'Office européen des brevets autres que la langue de la procédure. Quand a expiré le délai pour payer la taxe de délivrance et de publication et produire les traductions des revendications dans les deux autres langues officielles ?

- A. Le 19 avril 2022.
- B. Le 17 avril 2022.
- C. Le 7 avril 2022.
- D. Le 18 avril 2022.

## 10

Une demande internationale de brevet a été déposée auprès de l'OEB agissant en qualité d'office récepteur. Les revendications de cette demande internationale de brevet peuvent être modifiées dans la phase internationale.

Laquelle des affirmations suivantes est exacte ?

- A. Le demandeur a le droit de modifier les revendications en vertu de l'article 19 PCT ; ces modifications apportées en vertu de l'article 19 PCT doivent être déposées auprès de l'OEB.
- B. Le demandeur a le droit de modifier les revendications en vertu de l'article 34 PCT ; ces modifications apportées en vertu de l'article 34 PCT sans déposer de demande d'examen préliminaire international.
- C. Le demandeur a le droit de modifier les revendications en vertu de l'article 19 PCT ; ces modifications apportées en vertu de l'article 19 PCT doivent être déposées auprès du Bureau international.
- D. Le demandeur a le droit de modifier les revendications en vertu de l'article 34 PCT ; ces modifications apportées en vertu de l'article 34 PCT peuvent uniquement être déposées auprès du Bureau international.

## 11

Vous avez récemment déposé une demande internationale de brevet auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur.

Vous avez la nationalité suisse et votre domicile en Suisse.

Vous demandez aujourd'hui l'ajout d'un deuxième demandeur en vertu de la règle 92bis PCT. Ce codemandeur a son domicile en Suisse mais a la nationalité américaine.

Est-il possible à ce stade que l'USPTO effectue la recherche internationale ?

- A. Oui, mais seulement si la recherche internationale n'a pas encore commencé.
- B. Oui, même si la recherche internationale a déjà commencé.
- C. Non, l'USPTO n'est pas une administration chargée de la recherche internationale.
- D. Non, la situation au moment du dépôt déterminera l'administration chargée de la recherche internationale compétente.

## 12

Une demande internationale de brevet revendiquant la priorité du 2 juillet 2021 a été déposée le 6 juillet 2022. Le droit de priorité peut-il être restauré dans la phase régionale européenne ?

- A. Non, le délai de priorité de 12 mois a expiré.
- B. Oui, en demandant la poursuite de la procédure.
- C. Oui, le demandeur peut obtenir la restauration du droit de priorité à condition de prouver que le délai de priorité n'a pas été observé pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- D. Oui, le demandeur peut obtenir la restauration du droit de priorité à condition de prouver que le délai de priorité n'a pas été observé bien qu'il ait fait preuve de toute la vigilance nécessaire.

## 13

GUAPA, une société située au Mexique, a déposé la demande internationale de brevet PCT-G en espagnol le 11 juin 2020 revendiquant la priorité de la demande GUAPA-N déposée le 16 décembre 2019. La demande PCT-G a été publiée avec le rapport de recherche internationale en juin 2021. L'administration chargée de la recherche internationale était l'Office espagnol des brevets. Le 2 juillet 2022, GUAPA décide d'entrer dans la phase européenne devant l'OEB.

- A. L'OEB n'effectuera pas de recherche européenne complémentaire concernant la demande PCT-G.
- B. L'une des exigences pour entrer valablement dans la phase européenne sur la base de la demande PCT-G est de désigner un mandataire agréé.
- C. Afin d'entrer dans la phase européenne sur la base de la demande PCT-G le 2 juillet 2022, au moins une taxe de poursuite de la procédure doit être acquittée.
- D. L'une des exigences pour entrer valablement dans la phase européenne sur la base de la demande PCT-G est d'acquitter la taxe de désignation.

## 14

Mme Kim, une personne physique coréenne, souhaite entrer dans la phase européenne sur la base de la demande internationale PCT-X à titre de second dépôt le 5 avril 2022 revendiquant la priorité d'une demande nationale coréenne. Mme Kim a son domicile en Corée du Sud La demande PCT-X a été déposée en coréen en septembre 2019. La demande PCT-X a été publiée en coréen :

- A. Une traduction de la demande PCT-X doit être déposée auprès de l'OEB dans un délai de deux mois à compter de la date d'entrée dans la phase européenne.
- B. Si une traduction de la demande PCT-X n'est pas déposée dans les délais, une mesure possible de recours valable est de présenter une requête en restitutio in integrum.
- C. Les erreurs de traduction peuvent être corrigées uniquement jusqu'à la délivrance du brevet.
- D. Mme Kim a droit à une réduction de la taxe de dépôt.

## 15

Une demande PCT valablement déposée n'est pas encore publiée. Est-il possible d'entrer dans la phase européenne devant l'OEB avant la publication internationale ?

- A. Oui, c'est toujours possible.
- B. Oui, mais seulement si le rapport de recherche internationale a été envoyé.
- C. Oui, mais seulement si une taxe de traitement anticipé est acquittée.
- D. Ce n'est pas possible.